

Moteur SR - SS - MV

Papillon, réglage butée

Réglage de base du papillon

Nota :

La vis de limitation est réglée en usine et sa position ne doit pas être modifiée. Si la vis a été tournée par mégarde, il est nécessaire de procéder au réglage décrit ci-après.

- ◀ - Dévisser la vis de limitation -flèche-, jusqu'à apparition d'un interstice entre la vis et la butée.
- Visser la vis de limitation, jusqu'à ce qu'elle touche la butée.

Nota :

Afin de déterminer précisément le point de butée de la vis de limitation, placer une mince feuille de papier entre la vis de limitation et la butée. Déterminer le point de butée en déplaçant continuellement le papier, tout en vissant la vis de limitation.

- A partir de ce point, visser la vis d'un demi-tour supplémentaire.
- Contrôler le réglage du ralenti et, si nécessaire, régler le régime de ralenti et la teneur en CO :

